



Charte environnementale de TBI

01/07/2023



1. Introduction

Après plusieurs décennies de recherche scientifique, le lien entre activités humaines, changements climatiques, et dégradations de la biosphère, est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux de prospective montrent qu'il existe un risque très important que la situation devienne irréversible si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle.

Dans ce contexte et en vue de respecter les accords de Paris (2015), la France, via sa Stratégie Nationale Bas Carbone, s'est engagée à réduire ses émissions de gaz de 55% d'ici 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Plus récemment le comité d'éthique CNRS (COMETS) nous a engagé en tant que laboratoire de recherche à nous saisir de la question de la réduction de nos émissions de GES.

Le laboratoire s'engage avec l'appui de ses tutelles, dans une démarche écoresponsable avec pour ambition de réduire ses impacts environnementaux. Dans ce cadre, TBI est laboratoire pilote dans l'Expérimentation 1point5 portée par le collectif Labos1point5.

Les engagements décrits ci-après s'inscrivent dans ce contexte.

Ces engagements sont issus du processus de discussion des mesures proposées par le groupe « Recherche éco-responsable » du laboratoire et ont été acceptés par la majorité des participants au vote sur les engagements qui s'est déroulé du 26 mai au 16 juin 2023 (vote électronique basé sur la majorité sans quorum). Les résultats détaillés du vote par mesure sont disponibles sur l'intranet de TBI.

Les engagements intégrés dans cette charte ont donc obtenu un avis favorable de plus de la moitié des votants ayant répondu à la question.

Les personnels du laboratoire ont adopté 29 mesures constituant la charte environnementale de TBI.

Les personnels du Laboratoire s'engagent donc moralement à respecter les 29 mesures de la charte environnementale.

La charte environnementale sera remise à tous les nouveaux arrivants. Elle n'a à ce stade, aucune valeur contraignante formelle. Elle sera revue annuellement.

2. Engagements

A. Objectif global de réduction

Les personnels du laboratoire TBI s'engagent à réduire les émissions de GES liées aux activités de recherche d'au moins 10% chaque année

B. Mobilité / Missions

Les personnels du laboratoire TBI s'engagent

1. à privilégier le mode hybride ou distanciel dans l'organisation de réunions/événements et à participer à des réunions/événements en distanciel quand le choix est possible et justifié par l'éloignement
2. à ne pas dépasser la vitesse de 110 km/h sur autoroute lors de leurs déplacements professionnels en voiture (mesure déjà obligatoire avec les véhicules de fonction)
3. à privilégier au maximum le train plutôt que l'avion ou la voiture en solo lorsque le trajet en train prend moins de 5h
4. à ne pas faire plus de deux vols moyens et longs courriers par an, dont un reconductible l'année suivante, mais non cessible

C. Achats et pratiques de laboratoire

Les personnels du laboratoire TBI s'engagent

5. à réfléchir aux moyens d'optimiser les expérimentations pour réduire l'usage des consommables non réutilisables, de l'eau et des ressources énergétiques
6. à privilégier la réparation des équipements en panne
7. à envisager la possibilité d'achat d'équipement d'occasion (exemple : bourse aux matériels du CNRS <https://janus.cnrs.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>).
8. Avant d'acheter un équipement neuf, à vérifier qu'il n'est pas déjà disponible au laboratoire et si c'est le cas, qu'il est saturé
9. à intégrer des critères environnementaux lors d'un achat via les marchés (contacter le groupe Ecoresp pour avoir de l'aide)

D. Bâtiments

Les personnels du laboratoire TBI s'engagent

10. à éteindre les lumières en quittant une pièce
11. à maintenir les fenêtres des pièces chauffées ou climatisées fermées (sauf contre-indication sanitaire)
12. à ne pas utiliser de chauffage ou de climatiseur d'appoint
13. à remonter la température des congélateurs de -80° à -70° C (sauf contre-indication).
14. à dégivrer les congélateurs une fois par an et à laisser (si possible) au moins 15 cm d'espace entre le mur et l'arrière du congélateur
15. à maintenir les vitres des sorbonnes fermées lorsqu'elles ne sont pas utilisées
16. à vider les paillasses sous sorbonnes pour permettre leur arrêt pendant les périodes de fermeture du laboratoire (Août et Noël)
17. à signaler au patrimoine les sorbonnes non utilisées de façon permanente ou pour des périodes longues

E. Numérique

Les personnels du laboratoire TBI s'engagent

18. à éteindre les ordinateurs et écrans lorsqu'ils ne sont pas utilisés

19. à être vigilant à la quantité d'impressions et à lancer les impressions en mode privé (l'impression ne se lance pas tant qu'il n'y a pas validation au niveau de l'imprimante) afin d'éviter les impressions mal dirigées, les erreurs d'impression
20. à faire le « ménage » régulièrement dans les espaces de stockage
21. Lors d'une réponse ou un transfert de mail, à sélectionner la partie à garder et effacer l'historique si non nécessaire et éviter de répondre à tous, si non pertinent
22. à limiter les pièces jointes en privilégiant les sites de dépôt et partage de fichiers (Renater-Filesender, INSA-FileZ)
23. à rédiger le corps des messages avec une police simple et adopter une signature sobre sans image
24. à ne pas augmenter et réduire si possible la « consommation » numérique (flux et espaces de stockage)
25. à prolonger l'usage des équipements (au moins 6 ans pour un ordinateur portable, 8 ans pour un fixe et 10 ans pour les écrans, souris et claviers)
26. Avant d'acheter un nouvel équipement, à vérifier la disponibilité d'équipements d'occasion auprès du CSN (écran, souris, clavier, connectique ...) et à s'informer de la possibilité d'upgrader ou de réparer les ordinateurs
27. à restituer au CSN les équipements dont ils n'ont plus l'usage pour diagnostique en vue de réemploi ou recyclage (collecte des D3E au rdc de MB3)
28. En cas d'achat impératif de nouvel écran à privilégier 1 grand écran (par exemple de taille 32 pouces) plutôt que 2 petits
29. à acheter l'extension de garantie à 7 ans lorsqu'elle est disponible pour tous les matériels informatiques achetés (portables, tours, écrans, petit matériel...)

3. Calendrier de mise en place

Charte initiée par le groupe Recherche éco-responsable de TBI	
Contenu présenté aux personnels lors d'une AG	9/03/2023
Version ouverte pour discussion à l'ensemble des personnels (document partagé) Mail de la direction aux chefs d'équipe pour discussion dans les équipes	Mars-15 – 22 mai 2023
Mesures soumises au vote (vote sur chaque mesure séparément)	26 mai - 16 juin 2023
Première version de la charte environnementale intégrant les mesures ayant recueilli une majorité d'avis favorables (parmi les votants par mesure)	7 juillet 2023

4. Mesures non soumises au vote (pour aller plus loin pour celles/ceux qui le souhaitent)

Les mesures ci-dessous n'ont pas été soumises au vote formel car elles étaient issues des commentaires remontés pendant la période de consultation individuelle et par équipe. Elles ont toutes reçu un accueil favorable. Elles ne font donc pas partie strictement parlant de la charte environnementale du laboratoire, cependant, pourquoi ne pas les appliquer dès à présent ?

1. calculer le cumul des émissions liées à ses déplacements professionnels.
2. accepter de payer une éco-participation (taxe de 100 € par exemple) par mission en avion (quand l'alternative en train de moins de 5h existe), taxe qui pourrait servir à payer les nuits d'hôtels à ceux qui prennent le train.
3. revoir à la baisse annuellement ses quotas individuels de déplacements professionnels
4. covoiturer plus souvent
5. troquer la voiture/moto pour les transports en commun et/ou le vélo plus souvent
6. privilégier le télétravail quand ses activités le permettent dans les limites de la réglementation et du bon fonctionnement de l'équipe
7. participer à des ateliers ludiques de sensibilisation (par exemple La Fresque du Climat, l'Atelier 2 tonnes, Carbon Lean) proposés par le laboratoire
8. assister à des webinaires sur le changement climatique et/ou les impacts environnementaux des pratiques de recherche
9. privilégier des traiteurs qui proposent des menus moins carnés pour les événements organisés dans le cadre du laboratoire
10. privilégier des traiteurs végétariens pour les événements organisés dans le cadre du laboratoire
11. accorder moins de poids à la dimension internationale lorsque vous participez à l'évaluation de dossiers de scientifiques et en échange prendre en compte l'investissement du scientifique dans la réduction des émissions liées à ses pratiques de recherche
12. analyser son sujet de recherche, son débouché et son impact au regard de l'impact environnemental lié à la conduite du projet